

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/10/2009

Date de la convocation:

06/10/2009

Date d'affichage:

06/10/2009

L' an 2009 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 61

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, FUCHS Thierry GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 076.2009

Vote : A la majorité

Pour : 52

Contre : 2

Abstentions : 6

Mention exécutoire : Non

076.2009 : Charte de développement : validation des enjeux de développement durable du territoire 2010 - 2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°121/2008 du conseil communautaire : " Plan de développement territorial : projet d'actualisation en plan de développement territorial durable agenda 21", et le bilan du plan de développement de la communauté de communes 2000 - 2006 présenté en conseil communautaire,

Vu la délibération n°122/2008 du conseil communautaire : " Contrat de territoire : candidature à la contractualisation " Hommes et Territoires " avec le conseil général du Bas-Rhin ",

Vu l'avis du bureau du 21 octobre 2009,

Considérant la démarche engagée de révision de la charte de développement et l'engagement de la communauté de communes dans le programme " hommes et territoires " du conseil général du Bas-Rhin,

Considérant le séminaire des élus locaux organisé par la communauté de communes sur la journée du 26 septembre 2009 au Liebfrauenberg, sur le thème des enjeux de développement durable du territoire 2010 - 2020,

Considérant la présentation faite en séance du rendu du séminaire des élus, identifiant les principaux axes de développement déterminés lors de cette journée par les élus au travers des ateliers proposés,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 6 abstentions, décide :

- de valider les principaux enjeux de développement durable pour la période 2010 -2020 du territoire déclinés selon trois axes majeurs :**

- 1. Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales,**
- 2. Investir dans la ressource humaine,**
- 3. Optimiser et développer les réseaux, l'information, la communication et la gouvernance locale.**

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales :

- Forêts et espaces naturels,
- Rivières et ressources phréatiques,
- Paysages et biodiversité (faune et flore),
- Ressources du sous-sol : pétrole, eaux thermales, grès, ...
- Ressources patrimoniales : bâtis traditionnels, espaces urbains remarquables, édifices et ouvrages historiques, histoire et traditions locales, ...
- Productions agricoles locales et traditionnelles (vergers, produits locaux, ...)

- Investir dans la ressource humaine afin de :

- Faciliter l'éducation, les formations qualifiantes, l'adaptabilité aux emplois locaux,
- Valoriser les savoir-faire artisanaux,
- Favoriser les expressions culturelles et festives, arts et traditions populaires ou artisanales,
- Faciliter et renforcer les pratiques sportives,
- Renforcer les moyens des associations,
- Mise en place d'une politique jeunesse transversale (à préciser au travers du diagnostic partagé jeunesse),
- Développer une politique globale en faveur des seniors,
- Développer les services aux personnes et aux familles,
- Mieux prendre en compte les questions de santé,
- Renforcer l'accessibilité au logement.

- Optimiser et développer les réseaux, l'information, la communication et la gouvernance locale en agissant sur :

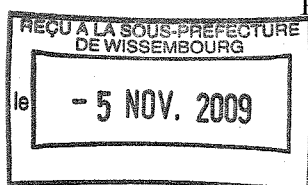
- L'amélioration des possibilités de déplacements internes et vers l'extérieur : routes, liaisons cyclables, réseaux numériques, ... pour une bonne accessibilité aux emplois, services et équipements,
- Les réseaux de personnes et de professionnels,
- L'accès et partage de l'information,
- L'accueil des nouveaux arrivants,
- Le renforcement des solidarités et en particulier intergénérationnelles,
- Le développement des relations citoyens/élus, et relations communes/communauté de communes pour une meilleure gouvernance...

- de demander au président de poursuivre la démarche d'actualisation du plan de développement durable agenda 21 en fonction de ces enjeux.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 21/10/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

